

## Contre le chômage, toujours action d'ensemble

La situation économique préoccupe sérieusement le mouvement ouvrier. C'est le thème numéro un de la vie syndicale. Malgré les licenciements déjà effectués chez SIMCA, les jours de fermeture, les réductions d'horaires qui entraînent d'importantes diminutions des salaires et il ne s'agit pas seulement de la suppression des heures au-dessus de 40 heures, puisque chez MONET-GOYON par exemple, à Mâcon, il y a eu 8 jours de travail effectif en novembre, le ton des organisations syndicales ne s'est pas élevé. Ou bien l'attitude des grandes centrales reste propagandiste ou bien elle consiste à réclamer du ministre Gazier qu'il prenne des « mesures ». Si l'on en croit le texte de la Commission du travail de l'Assemblée Nationale, il est seulement prévu que seront indemnisées les heures perdues au-dessous de la durée légale du travail, soit 80 heures par quinzaine. Et encore elles le seront au taux de l'indemnité de chômage partiel, soit 60 fr. 37 de l'heure. Bien mieux encore, si l'on peut dire, la majorité de l'Assemblée a refusé d'insérer la proposition à l'ordre du jour des prochains travaux parlementaires. Comme on le voit, les intérêts des travailleurs sont en de bonnes mains. Qu'en disent les organisations syndicales? La Commission exécutive de FO estime que « les difficultés écono-

miques ne devraient être que passagères » et demande à son « Bureau confédéral et aux organisations FO de ne rien ralentir de leurs actions revendicatives ».

Mince d'action du Bureau confédéral FO!

On peut être sûr que les syndicats FO ne prendront pas l'initiative de bouleverser les usines ces temps prochains. L'action si l'on peut dire, de la CGT est à peu près du même niveau. Là aussi, le fin du fin c'est de discuter avec Gazier le ministre. Aux travailleurs qui ne s'en rappelleraient déjà plus au moment où ils liront notre journal, nous tenons à leur rappeler que la CGT a été reçue par Gazier le 12 décembre, l'Humanité qui commente l'heureux événement le 13, publie une photo de la délégation CGT et annonce un communiqué pour le lendemain, lequel communiqué se trouve relégué en page 7 du quotidien du PCF.

Décidément l'activité revendicative bat son plein. Comme le disait B. Frachon au CCN de novembre: « L'action revendicative qui s'est poursuivie et développée depuis quelques mois a produit des résultats non négligeables. » On se demande où cette politique risque de mener les travailleurs. Heureusement que Gazier, très of-

fensif, promet d'améliorer... « la législation sur le travail partiel ».

La bourgeoisie peut dormir tranquille, Mollet également. Si les travailleurs ne jettent pas de pavé dans la mare, les Centrales FO et CGT continueront leur petit bonhomme de chemin. Lequel chemin est parfaitement tracé par la CGT, laquelle dans son communiqué est très explicite: « Dans toutes les entreprises touchées par le chômage complet ou partiel, les organisations confédérées déposeront les revendications présentées par la CGT au ministre, organiseront l'unité d'action et l'union de tous pour les faire aboutir. »

Dans une situation qui touche des millions de travailleurs qui ont précisément besoin d'unifier leur lutte contre le chômage, on continue à leur offrir la voie de la particularisation. Qu'en pensent les sections syndicales CGT de JAEGER, LOOCKEED ou SIMCA chez qui sans doute il va se poser le problème de la particularisation des revendications des chômeurs?

A ces remèdes de bonnes femmes, à cette indigence des directions syndicales devant la menace de crise, dédions ce chapitre particulièrement actuel du programme de transition rédigé par Léon Trotsky et publié par notre Internationale en septembre 1936.

## ECHELLE MOBILE DES SALAIRES ET ECHELLE MOBILE DES HEURES DE TRAVAIL

Dans les conditions du capitalisme en décomposition, les masses continuent à vivre la morne vie d'opprimés qui, maintenant plus que jamais, sont menacés du danger d'être jetés dans l'abîme du paupérisme. Elles sont contraintes de défendre leur morceau de pain, même si elles ne peuvent l'augmenter ou l'améliorer. Il n'y a ni possibilité ni besoin d'énumérer ici les diverses revendications partielles qui surgissent chaque fois des circonstances concrètes, nationales, locales, professionnelles. Mais deux maux économiques fondamentaux dans lesquels se résume l'absurdité croissante du système capitaliste, à savoir le chômage et la cherté de la vie, exigent des mots d'ordre et des méthodes de lutte généralisés.

La IV<sup>e</sup> Internationale déclare une guerre implacable à la politique des capitalistes qui, pour une part considérable, est celle de leurs agents, les réformistes, tendant à faire retomber sur les travailleurs tout le fardeau du militarisme, de la crise, du désordre des systèmes monétaires et autres maux de l'agonie capitaliste. Elle revendique du TRAVAIL et une EXISTENCE DIGNE pour tous.

Ni l'inflation monétaire, ni la stabilisation ne peuvent servir de mots d'ordre au prolétariat, car ce sont les deux bouts d'un même bâton. Contre la cherté de la vie, qui, au fur et à mesure que la guerre se rapprochera, prendra un caractère de plus en plus débridé, on ne peut lutter qu'avec le mot d'ordre de l'ECHELLE MOBILE DES SALAIRES. Les contrats collectifs doivent assurer l'augmentation automatique des salaires, corrélativement à la montée du prix des articles de consommation.

Sous peine de se vouer lui-même à la dégénérescence, le prolétariat ne peut tolérer la transformation d'une partie croissante des ouvriers en chômeurs chroniques, en miséreux vivant des miettes d'une société en décompo-

sition. Le droit au travail est le seul droit sérieux que l'ouvrier ait dans une société fondée sur l'exploitation. Cependant, ce droit lui est enlevé à chaque instant. Contre le chômage, tant de « structure » que « conjoncturel », il est temps de lancer le mot d'ordre de l'ECHELLE MOBILE DES HEURES DE TRAVAIL. Les syndicats et autres organisations de masses doivent lier ceux qui ont du travail et ceux qui n'en ont pas par les engagements mutuels de la solidarité. Le travail existant est réparti entre toutes les mains ouvrières existantes, et c'est ainsi qu'est déterminée la longueur de la semaine de travail. Le salaire de chaque ouvrier reste le même qu'avec l'ancienne semaine de travail. Le salaire, avec un minimum strictement assuré, suit le mouvement des prix. Aucun autre programme ne peut être accepté pour l'actuelle période de transition.

Les propriétaires et leurs avocats démontreront « l'impossibilité de réaliser » ces revendications. Les capitalistes de moindre taille, surtout ceux qui marchent à la ruine, invoqueront, en outre, leurs livres de comptabilité. Les ouvriers rejeteront catégoriquement ces arguments et ces références. Il ne s'agit pas du heurt « normal » d'intérêts matériels opposés. Il s'agit de préserver le prolétariat de la décadence, de la démoralisation et de la ruine. Il s'agit de la vie et de la mort de la seule classe créatrice et progressive et, par là même, de l'avenir de l'humanité. Si le capitalisme est incapable de satisfaire les revendications qui surgissent infailliblement des maux qu'il a lui-même engendrés, il ne lui reste qu'à périr. La « possibilité » ou « l'impossibilité » de réaliser des revendications est dans le cas présent, une question de rapport des forces qui ne peut être résolue que par la lutte. Sur la base de cette lutte, quels que soient ses succès pratiques immédiats, les ouvriers comprendront de la meilleure façon la nécessité de liquider l'esclavage capitaliste.

(Programme de transition de la IV<sup>e</sup> Intern.).

## Vers une reprise de l'action

### dans le Gaz et l'Electricité

La fin de l'année 1956 semble marquer dans les Industries du Gaz et de l'Electricité, une reprise de l'action.

Au mois d'octobre et mois de novembre, les diverses Fédérations ont tenu leurs Congrès.

Le problème des salaires a occupé une place importante dans les discussions et a fait l'objet de nombreuses résolutions.

Notons que les revendications actuelles des organisations syndicales tendent davantage à combler le retard pris sur l'industrie privée, qu'à retrouver le niveau de vie de 1938 ou plus simplement celui de 1946. C'est dire si ces revendications sont modérées.

Plus frappante, par contre, est la volonté d'union

qui anime les Fédérations CGT et CFTC. Volonté d'union qui a abouti à la signature d'un protocole d'accord sur les deux points suivants:

Salaires de base à Paris: 21.700 francs.

Pas de salaire inférieur à 32.000 francs, avec l'engagement de ne pas se prêter à des discussions ou à des accords séparés avec les Directions générales. Il faut croire que la volonté d'union des militants de la CFTC est sincère et puissante, car même les événements de Hongrie ne les ont pas amenés à changer d'avis.

Par contre, la Fédération FO, qui tire sa force uniquement de l'équivoque bienveillante que manifes-

tent à son égard les Directeurs généraux, continue sa triste politique de division.

Les Fédérations CGT et CFTC ont été reçues en commun le 4 décembre 1956 par les Directeurs généraux. Les revendications, malgré leur caractère modéré, ont été repoussées sans la moindre discussion.

Guy Mollet avait donné, personnellement, l'ordre de n'accorder, sous quelle que forme que ce soit, aucune augmentation de salaire.

Quelle va être la réaction des organisations syndicales devant un refus si brutal? Vont-elles se décider à passer enfin à l'action directe? On peut l'espérer. Car la conjoncture est favorable. La pénurie du charbon et des produits pétroliers va obliger le gouvernement à rechercher des solutions vers Electricité et Gaz de France. Aux travailleurs de ces deux Services Publics, d'exploiter la situation au mieux de leurs intérêts.

CORRESPONDANT.